

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

*Administration centrale  
Direction des relations du travail  
Ministère du travail, de l'emploi et de la santé*

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**Délégation de gestion du 28 avril 2011 concernant la fonction d'ordonnateur et l'organisation du pouvoir adjudicateur pour les services du ministère du travail, de l'emploi et de la santé (rectificatif)**

NOR : ETSO1181163Z

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Rectificatif au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé n° 6 du 30 juin 2011, texte n° 7, après les signatures, ajouter l'annexe suivante :

ANNEXE  
À LA DÉLÉGATION DE GESTION CONCERNANT LA FONCTION D'ORDONNATEUR  
ET L'ORGANISATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR ENTRE LA DAGEMO ET LA DGT

### Préambule

Les lois n° 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail et n° 2010-1215 du 15 octobre 2010 complétant les dispositions relatives à la démocratie sociale issues de la loi n° 2008-789 instituent la nécessité de mesurer la représentativité et l'audience des organisations syndicales de salariés dans toutes les entreprises de France.

La mesure de cette représentativité et de cette audience suppose la mise en place d'outils informatiques permettant de prendre en compte et de traiter les différents résultats des élections concernées.

La conduite de cette opération nécessite la mise en place d'une organisation et d'un circuit de gestion coordonnés entre le DAGEMO (pouvoir adjudicateur sur le segment d'achat « prestations informatiques ») et le DGT (responsable du programme 111), qui constituent une dérogation aux principes posés par la délégation de gestion passée entre le DAGEMO et le DGT.

### 1. Objet de l'annexe

La présente annexe précise les modalités de gestion applicables à l'unité opérationnelle (UO) spécifique 0111-CDGT-CMAR (DAGEMO SDSI UO MARS) du BOP 0111-CDGT d'administration centrale sur le programme 111.

Par exception aux stipulations de la délégation de gestion entre le DAGEMO et le DGT, le DAGEMO demeure chargé de la consommation des autorisations d'engagements et des crédits de paiement imputés sur l'UO spécifique 0111-CDGT-CMAR (DAGEMO SDSI UO MARS) du BOP d'administration centrale sur le programme 111 relevant de la compétence du DGT.

### 2. Organisation et périmètre des opérations

Cette UO qui regroupe les crédits nécessaires aux opérations de mesure de la représentativité des organisations syndicales dans les entreprises et les PME (MARS) et de l'audience de ces mêmes organisations dans les très petites entreprises (TPE) est codifiée dans CHORUS sous le numéro 0111-CDGT-CMAR.

Elle est placée sous la responsabilité du sous-directeur des systèmes d'information de la DAGEMO.

Elle ne concerne que les marchés concourant à la mise en place des systèmes d'information permettant de stocker et d'utiliser les informations des deux projets, notamment les marchés de maîtrise d'œuvre et les marchés d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

La sous-direction des systèmes d'information (SDSI) de la DAGEMO est en charge de la conduite des opérations sur le segment d'achat « prestations informatiques », dont elle a la responsabilité.

Pour les différents marchés concourant à la mise en place des systèmes d'information MARS et TPE, la DAGEMO a la charge, en concertation avec le bureau RT2 de la DGT, de mettre en œuvre l'intégralité des procédures applicables à la passation des marchés publics, de la publication au *BOAMP* jusqu'à la notification au titulaire.

Les habilitations nécessaires à la saisie et au suivi des actes dans CHORUS concernant le projet MARS sont données aux agents de la SDSI dans les mêmes conditions que celles relatives au programme 155.

Les délégations de signatures du DAGEMO aux agents de la SDSI au titre du programme 155 sont réputées valables pour ce qui concerne la gestion des projets MARS et TPE à partir des crédits du programme 111.

La consommation des crédits d'AE et de CP se fera au titre de la sous-action 3 « Audience syndicale » dans l'action 3 « Dialogue social et démocratie sociale » du programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail ».

### 3. Définition du circuit de gestion

#### 3.1. Les actes de gestion incombant au DAGEMO

3.1.1. En qualité d'ordonnateur principal délégué de la dépense, la sous-direction des systèmes d'information de la DAGEMO a la charge de :

- gérer les crédits d'AE et de CP de l'UO spécifique 0111-CDGT-CMAR (DAGEMO SDSI UO MARS), tant au niveau des crédits de fonctionnement que des crédits d'investissement ;
- transmettre au CSP ou saisir dans CHORUS Formulaire les données concernant les engagements juridiques, notamment les marchés formalisés et les bons de commande sur marché ;
- certifier, saisir et valider final les services faits dans CHORUS Formulaire, notamment pour les prestations relevant de la maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- transmettre au CSP tous les documents prévus par la charte de gestion du CSP ;
- suivre la consommation des crédits d'AE et de CP et d'en rendre compte au DGT ;
- saisir toutes les opérations de fin de gestion concernant les projets MARS et TPE et de fournir au DGT un dossier l'informant des montants à inscrire éventuellement au titre des provisions pour charges et/ou des charges restant à payer ;
- mettre en œuvre les procédures de fin de gestion concernant les calculs afférents à la ventilation des crédits d'investissement pour la mise à jour de la comptabilité de l'État ;
- calculer les demandes de crédits report sur l'UO spécifique 0111-CDGT-CMAR (DAGEMO SDSI UO MARS) et d'en informer le DGT pour que ce dernier en fasse la demande selon les conditions mises en place par la direction du budget.

#### 3.1.2. Au titre de la gestion CHORUS

Pour effectuer les saisies dans CHORUS Formulaire ou directement dans CHORUS, la DAGEMO utilisera les codes suivants :

RÉFÉRENTIELS CHORUS	CODES
Organisation d'Achat (OA).....	C010
Groupe d'Acheteurs (GA).....	6BQ
Groupe Utilisateurs (GU).....	DGTBU00075
Siret Acheteur (DGT).....	120 037 015 00027
Centre de coûts.....	DGTRT00075
Centre financier (UO).....	0111-CDGT-CMAR
Domaine Fonctionnel.....	111-03-03
Activité.....	011100000032

#### 3.2. Les actes de gestion relevant du DGT

##### 3.2.1. Au titre des marchés publics

Le DGT définit les besoins à couvrir pour la réalisation des projets MARS et TPE.

En concertation avec le DAGEMO, chargé d'établir un budget prévisionnel, il estime le besoin en crédits d'AE et de CP nécessaires pour couvrir les dépenses des marchés à venir ou en cours et les intègre dans ses demandes de crédits à l'occasion de l'élaboration des projets de loi de finances. Ces crédits sont retracés dans le DPBI soumis chaque année au visa du contrôle budgétaire.

Il suit avec le DAGEMO, dans le cadre des comités de pilotage mis en place à cet effet, la bonne réalisation des différentes prestations demandées aux titulaires des marchés publics relatifs aux projets MARS et TPE.

Il fournit au DAGEMO pour les marchés gérés par la SDSI les attestations de service fait en utilisant les documents mis en place par cette dernière.

##### 3.2.2. Au titre de la gestion budgétaire

Le DGT dote, chaque année budgétaire, l'UO spécifique 0111-CDGT-CMAR (DAGEMO SDSI UO MARS) avec les crédits d'AE et de CP indispensables à la passation et au paiement des marchés relatifs aux projets MARS et TPE, sur le fondement d'un budget prévisionnel.

Il met en place, en concertation avec le DAGEMO, un échéancier de mise à disposition des crédits inscrits en loi de finances sur son programme (P111) en fonction des besoins en crédits d'AE et de CP pour assurer la gestion courante des marchés MARS et TPE.

Il organise des réunions de suivi budgétaire et comptable avec le DAGEMO selon un calendrier à fixer d'un commun accord.

#### 4. Durée de l'annexe

La présente annexe prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour toute la durée des projets MARS et TPE. La présente annexe sera caduque de fait en cas de modification substantielle, notamment de l'organisation du pouvoir ordonnateur ou du pouvoir adjudicateur, ou d'annulation de la délégation de gestion entre le DAGEMO et le DGT.

#### 5. Conservation et archivage des dossiers

La SDSI assure et met en place les procédures relatives à la conservation des pièces constituant les dossiers de gestion, notamment les actes des procédures, les engagements juridiques et les services faits.

### CARTOGRAPHIE DES SEGMENTS D'ACHAT ET DES SERVICES RESPONSABLES

NATURE D'ACHAT	SEGMENTS	SOUS-SEGMENTS	RESPONSABLE
Communication	Événementiel	Colloques, séminaires et rencontres (préparation, coordination et organisation)	DICOM
		Réalisation de stand (salons, foire...)	DICOM
		Conférences et revues de presse	DICOM
	Opération de communication	Achat et gestion d'espaces publicitaires	DICOM
		Campagnes de communication (préparation, conception, coordination, suivi et évaluation)	DICOM
		Plates-formes de renseignement téléphonique (suivi et mise en œuvre)	DICOM
		Publications d'ouvrages	DICOM
		Services d'agence de presse écrite, photographique, radio ou télédiffusée ou cinématographique	DICOM
		Services de conception d'expositions temporaires	DICOM
		Service de création graphique et multimédia	DICOM
		Services de conception, de production, de distribution, de projection, de traduction et de promotion ou de publicité de films ou d'œuvres audiovisuelles et multimédia	DICOM
		Service de gestion de la vidéothèque	DICOM
		Service de conception, de réalisation et de commande de reportages photographiques	DICOM
		Gestion de la photothèque	DICOM
		Assistance rédactionnelle	DICOM
		Études de communication	Sondages et études d'opinion
	Études préalables et postérieures aux actions nationales d'information		DICOM
Études de lectorat ou d'évaluation des publications	DICOM		
Action d'évaluation des campagnes	DICOM		
Études	Études, évaluations et recherches dans le champ de la mission travail et emploi	Études, évaluations et recherches inscrites au programme de travail de la DARES	DARES
	Études, évaluations et recherches sur les conditions de travail	Prestations de services d'études scientifiques et médicales sur les conditions de travail, la protection de la santé et de la sécurité en milieu de travail	DGT
Prud'hommes	Toute dépense proprement spécifique à l'opération électorale		DGT
Fonctionnement courant	Abonnements et documentation	Abonnements journaux et magazines et prestations liées	DLP
		Enregistrements sonores audio et informatiques	DLP
		Ouvrages de documentation technique et générale tous supports	DLP

NATURE D'ACHAT	SEGMENTS	SOUS-SEGMENTS	RESPONSABLE	
	Affranchissement	Affranchissement et expédition	DLP	
		Matériel d'affranchissement	DLP	
	Déplacement	Agences de voyage et autres services de déplacement	DLP	
	Prestations générales		Fournitures et petit matériel de bureaux	DLP
			Mobilier (achat et location)	DLP
			Denrées alimentaires	DLP
			Habillement	DLP
			Matériel de surveillance	DLP
			Fourniture de papier et dérivés (enveloppes...)	DLP
			Diverses spécialités pharmaceutiques	DLP
			Blanchisserie, teinturerie	DLP
			Enlèvement, tri, stockage des ordures ménagères	DLP
			Nettoyage des locaux	DLP
			Matériel électrique	DLP
			Outillage	DLP
			Gardiennage, surveillance d'immeuble...	DLP
			Frais de représentation et de manifestations des services, locations de salles	DLP
			Formations générales des agents du ministère	INTEFP
			Formations informatiques à l'attention des informaticiens de l'AC	SDSI
			Démarché qualité, audit conseil, études organisationnelles	DLP
			Aide psychologique	SDRH
			Politique de protection sociale	SDRH
			Services juridiques	SDRH
	Restauration	Restauration collective	SDRH	
	Transport		Transport de personnes	DLP
			Transport de matériel, marchandises	DLP
			Transport de matériel informatique	SDSI
	Véhicules		Achat et location de véhicules légers	DLP
			Entretien de véhicules légers	DLP
			Carburants, lubrifiants	DLP
			Matériel de transport	DLP
			Véhicules spécifiques	DLP
Assurances automobiles			DLP	
Contrôle technique automobile			DLP	
Immobilier	Loyers et charges locatives	Locations immobilières	DLP	
		Charges connexes aux loyers	DLP	
	Prestations de bâtiment		Aménagement de locaux	DLP
			Maintenance des ascenseurs et monte-charges	DLP
			Sécurité incendie	DLP
			Désinfection, dératisation, désinsectisation...	DLP
			Autres entretiens immobiliers	DLP
			Équipement électrique et d'éclairage	DLP
			Peintures, vernis, adjuvants encres d'imprimerie	DLP
	Services d'architecture	DLP		
	Énergies et fluides		Eau	DLP
			Électricité	DLP
			Gaz	DLP
			Chauffage et climatisation	DLP
			Autres énergies	DLP

NATURE D'ACHAT	SEGMENTS	SOUS-SEGMENTS	RESPONSABLE
	Travaux publics	Autres travaux	DLP
Informatique	Internet	Conception, réalisation et maintenance des sites Internet grand public	DICOM
		Conception, réalisation et maintenance des sites Internet métier	SDSI
	Logiciels	Acquisition et maintenance des logiciels et progiciels	SDSI
	Matériel informatique	Matériel informatique (bureautique, serveurs...)	SDSI
		Maintenance matériel informatique	SDSI
		Consommables informatiques	DLP
		Matériel informatique d'infrastructure nationale (réseau, routeurs, serveurs hébergeant les applications nationales)	SDSI
		Maintenance et entretien des serveurs	SDSI
	Prestations informatiques	AMO informatique	SDSI
		Prestations d'analyse et de développement des systèmes d'information	SDSI
		Autres services informatiques	SDSI
		Assistance informatique	SDSI
	Études informatiques	Prestations de services d'études informatiques	SDSI
Reprographie	Impression	Impression	SDSI
		Routage	Tous
		Impression, routage et saisie de données sur opération	Tous
	Reprographie	Matériel de reprographie (achat et location)	DLP
		Photocopieurs	SDSI
		Maintenance de reprographie	DLP
Télécommunication	Téléphonie	Équipement et maintenance de matériel	SDSI
		Services de téléphonie filaire et mobile (abonnements et communications)	SDSI
	Réseau	Équipement et maintenance de matériel	SDSI
		Services de réseaux de transmission de données (abonnements et communications)	SDSI